

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

# Délibérations du conseil municipal

*Séance du 4 décembre 2023*

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni le 4 décembre 2023 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Marion BLONDEAU pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Elodie MELET, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers municipaux absents excusés :

Lydie CHANEZ (Procuration à Jérôme SERRETTE), Joël ALPY

---

**Objet : RNR de la Seigne des Barbouillons  
Programme d'actions et plan de financement 2024**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Commune de Mignovillard est le gestionnaire principal de la réserve naturelle régionale (RNR) de la Seigne des Barbouillons, en lien avec l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, gestionnaire secondaire. A ce titre et afin de mettre en œuvre le plan de gestion 2018-2022 (prolongé jusqu'à 2024), le conseil municipal examine et approuve le programme d'actions pour l'année 2024, ainsi que le plan de financement correspondant, en faisant appel à une subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté, collectivité compétente en matière de RNR.

Le budget du programme d'actions pour 2024 comprend notamment :

- Personnel (salaires, cotisations sociales, frais de gestion EPAGE)
- Élaboration du nouveau plan de gestion (prestation RNF)
- Renouvellement des équipements et matériel
- Formation permanente du personnel
- Participation au congrès annuel, séminaire et autres rencontres
- Suivi piézométrique
- Suivi ornithologique par STOC EPS
- Suivi rhopalocères

Pour 2024, l'ensemble des actions de ce programme et les frais de personnel pour la gestion de la RNR de la Seigne des Barbouillons sont estimés à 41 412,50 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à solliciter auprès de la Région une autorisation de démarrage anticipé des actions nécessaires en 2024 pour assurer la continuité des missions ;
- autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant au programme d'actions 2024 pour un montant évalué à 44 412,50 € (41 412,50 € en fonctionnement et 3 000,00 € en investissement) et à solliciter l'aide de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 100 % (100 % en fonctionnement et 100 % en investissement) ;
- mandate M. le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

*Florent SERRETTE*